

# Défi Atout Sports 2025 – Règlement

## Article 1

Le Défi Atout Sports est ouvert aux équipes de football de la région de Mons Borinage (zone de couverture de Télé MB).

## Article 2

Le Défi Atout Sports s'adresse aux équipes adultes des clubs de la région. Il est ouvert à toutes les équipes évoluant dans un championnat officiel de l'ACFF. 31 clubs sont concernés en date 14 janvier 2025

## Article 3

Une seule équipe par club peut participer au Défi Atout Sports. Hommes et femmes confondus.

## Article 4

11 joueurs de l'équipe participent au Défi Atout Sports.

## Article 5

Le Défi Atout Sports se déroule comme tel :

- > Les 11 joueurs devront démarrer le défi du même endroit. C'est-à-dire à 5m de la ligne du grand rectangle
- > Ils s'élanceront l'un après l'autre pour réaliser le défi
- > Dans un premier temps, ils devront jongler du point de départ jusqu'à l'entrée du grand rectangle sans faire tomber le ballon
- > Si le ballon tombe, le joueur est éliminé
- > Arrivé au grand rectangle, le joueur doit tirer en direction du but
- > Si le joueur inscrit un but et que le ballon touche le sol : 1 point
- > Si le joueur inscrit un but sans que le ballon ne touche le sol : 2 points
- > Si le joueur touche la barre transversale avec le ballon : 3 points
- > Si le ballon touche les poteaux latéraux ou ne touche rien du tout : 0 point

## Article 6

Le Défi Atout Sports Décathlon se déroule du 20 janvier au 4 mai 2025. L'équipe gagnante est celle qui aura obtenu le plus de points lors du Défi

## Article 7

Pour participer au Défi Atout Sports, il faut simplement écrire à la rédaction sportive par mail : [sports@telemb.be](mailto:sports@telemb.be) !

## Article 8

Le Défi Atout Sports sera diffusé en priorité sur la page Facebook "Atout Sports - Télé MB" et le compte Instagram "atoutsports" le vendredi. Un extrait du Défi sera ensuite diffusé dans l'émission Atout Sports qui suit. Dès la première diffusion d'un Défi Atout Sports (à priori le 24 janvier 2025), les diffusions s'enchaîneront chaque semaine.

## Article 9

Si deux équipes terminent à égalité à la 1ère place, ce sera le nombre de barres transversales touchées qui les départagera. L'équipe qui a touché la barre transversale le plus de fois sera classée en premier. Si l'égalité subsiste, c'est l'équipe qui aura inscrit le plus de buts sans que le ballon ne touche le sol qui passera au-dessus au classement. Si l'égalité subsiste, l'équipe qui aura le moins de joueurs éliminés durant la phase du "jonglage" passera en tête.

**Article 10**

Les membres du personnel de Télé MB ou les collaborateurs extérieurs affectés à la production de l'émission Atout Sports ne peuvent participer au concours pour éviter tout conflit d'intérêt.

**Article 11**

L'équipe gagnante recevra un prix spécial de la part de notre partenaire : "Dragopaint"